

**ÉPOUX ou PÈRE<sup>(1)</sup>**

Prénoms Yoan Aristote

Nom<sup>(2)</sup> **TUMBA**Né<sup>(3)</sup> le 4 juin 1991à \*\*\*\*\* heures \*\*\*\*\*  
à Paris treizième arrondissement (Paris)Fils<sup>(4)</sup> de<sup>(5)</sup> Selete TUMBAet de<sup>(5)</sup> Yolande AUTIER

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° \*\*\*\*\*

le<sup>(6)</sup> \*\*\*\*\**L'officier de l'état civil  
Sceau<sup>(6)</sup>***MENTIONS MARGINALES<sup>(7)</sup>****MARIAGE** célébré à Limeil-Brevannes (Val-de-Marne)

le 04 mai 2019

à 14 heures 00 ;

Il a été déclaré<sup>(8)</sup> qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° 2019 / 000017

le 4 mai 2019

*L'officier de l'état civil  
Sceau***MENTIONS MARGINALES<sup>(7)</sup>**

[1] Écrire selon le cas : « **Époux ou Père** » ou « **Epouse ou Mère** ». [2] En cas de double nom de famille, ajouter « [1<sup>re</sup> partie ... 2<sup>de</sup> partie ...] ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du ... ». [3] Écrire selon le cas : « Né » ou « Née ». [4] Écrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».

[5] Prénoms et NOM des parents. [6] Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage. [7] Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. [8] Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le ... par Me ..., notaire à ... ».

**ÉPOUSE ou MÈRE<sup>(1)</sup>**

Prénoms Marine

Nom<sup>(2)</sup> **MARIE-SAINTE**Née<sup>(3)</sup> le 5 février 1992à \*\*\*\*\* heures \*\*\*\*\*  
à Sucy-en-Brie (Val-de-Marne)Fille<sup>(4)</sup> de<sup>(5)</sup> Eugénie Patrick MARIE-SAINTEet de<sup>(5)</sup> Nadine Marie-Geneviève GALLAIS

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° \*\*\*\*\*

le<sup>(6)</sup> \*\*\*\*\**L'officier de l'état civil  
Sceau<sup>(6)</sup>***MENTIONS MARGINALES<sup>(7)</sup>**

(1)

**Extrait de l'acte de décès n°**

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

**MENTIONS MARGINALES<sup>(3)</sup>**

(1)

**Extrait de l'acte de décès n°**

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

**MENTIONS MARGINALES<sup>(3)</sup>**

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Ecrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Extrait de l'acte de naissance n°

le 16 Février 2021

à 18 heures 39  
est né(e)<sup>(2)</sup> Taïa TUMBA

1er ENFANT<sup>(1)</sup>

du sexe Féminin, à Nogent-sur-Marne  
(Val-de-Marne)

(3)

reconnu(e)<sup>(4)</sup>

Délivré conforme aux registres le 17 Février 2021

L'officier de l'état civil



**MENTIONS MARGINALES<sup>(5)</sup>**

**Extrait de l'acte de décès n°**

(6)

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

**MENTIONS MARGINALES<sup>(5)</sup>**

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance premier, deuxième, troisième, etc.) (2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance, compléter, le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du ... » et/ou « [1<sup>ère</sup> partie ... 2<sup>ème</sup> partie ...] » en cas de double nom de famille. (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : de [Prénoms, NOM] née le ... à ... (4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, par les parents ou en cas de reconnaissance séparée, par le père ou par la mère. Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, par : [Prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance]. (5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait. (6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».